

AFFAIRE N° 8 - Ratification d'une dépense de 60.670.frs. pour des travaux d'installation d'une borne-fontaine à la hauteur du lotissement Bègue, sur la route de Saint-François.

M.le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Une fontaine publique existait déjà sur l'une des propriétés du lotissement BEGUE. Cette propriété ayant été vendue, le propriétaire nous a fait savoir que la fontaine était également supprimée.

La Commune a donc été dans l'obligation de faire installer une borne-fontaine à 200 mètres environ de la dite propriété, en bordure de la route de Saint-François.

La dépense correspondante s'est élevée à 60.670.frs. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir la ratifier.

Je mets la question aux voix ./.

Approuvé,

Adopté à l'unanimité.

St Denis le 6th juil/65
Pl le Préfet, le
Secrét. Géol. par les A.E
Signe: Chevance.